

## Séance publique du 12 janvier 2022

Présent(e)s:	Thill Eric- bourgmestre Pletschette Camille, Zeimes Jean-Paul – échevins Heischbourg Patrick, Kries Tessy, Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François – conseillers
	Weis Yves – secrétaire communal ff
Absent :	Pletschette Camille pour le point 6 de la séance

### Le CONSEIL COMMUNAL décide :

1a. unanimement d'approuver le budget rectifié 2021.

1b. avec 7 voix pour et 1 voix contre d'approuver le budget initial 2022.

### Commune de Schieren - Vote du Budget rectifié 2021 et du Budget 2022 en date du 12.01.2022

Budget 2022	
Réserves fin 2021	2 290 445,39 €
Boni fin 2021	7 818 680,90 €
Budget ordinaire 2022	
Recettes	8 482 137,44 €
Dépenses	6 735 119,45
Boni ordinaire	1 747 017,99 €
Budget extraordinaire 2022	
Recettes	4 652 742,17 €
Dépenses	13 561 865,43 €
Boni général fin 2022	648 575,63 €

<b>Investitions primordiales</b>		
1	Achèvement des travaux d'aménagement et de rénovation du Centre Culturel "Al Schoul" fin 2022 (Devis global de 5.500.000 €)	4 000 000,00 €
2	Création de logements abordables	2 100 000,00 €
3	Extension de la Maison Relais Rousennascht (Début du chantier en été 2022 - Devis global de 10.200.000 €)	1 250 000,00 €
4	Début des travaux de réaménagement de la "Route de Stegen"	1 000 000,00 €
5	Achèvement des travaux de réaménagement de la "Rue des Vergers"	1 000 000,00 €
6	Installation d'une bulle gonflable pour couvrir les terrains de tennis en saison hivernale	300 000,00 €
7	Apport annuel de 300.000,00 € au Fonds de réserve jusqu'en 2030 pour financer l'extension de l'école fondamentale	300 000,00 €
8	Mesures Pacte Climat 2.0 : Investition annuelle en énergies renouvelables (2022/2023 : Panneaux solaires sur la toiture de l'Atelier communal et du site sportif à Schieren / 2024 : Installation d'une éolienne à Schieren)	200 000,00 €
9	Aménagement du site autour du passage souterrain vers le site sportif	150 000,00 €
10	Etudes pour l'aménagement d'un nouveau bassin d'eau intercommunal au lieu-dit "Am Kuhweg"	100 000,00 €
11	Aménagement d'un jardin communautaire et revalorisation de l'Allée aux hêtres	80 000,00 €
12	Frais d'études (Avant-projet définitif) concernant la réfection des vestiaires et de la buvette du FC Jeunesse Schieren (Projet de 3.800.000,00 € avec début des travaux début 2023)	75 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 555 000,00 €</b>
Dette fin 2022		2 275 017,70 €
Dette par tête d'habitant fin 2022		1 075 €

2. unanimement d'arrêter provisoirement le **compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020** présentant un boni définitif de **8.590.304,74 €**
3. unanimement d'accorder la liquidation du solde final d'un montant de **3.750,00 €** en faveur de l'association locale jubilaire « **Fraen a Mammen** », ceci dans le cadre de leur 50<sup>ième</sup> anniversaire.
4. unanimement d'approuver le **contrat « Pacte Nature »** conclu le 28 octobre 2021 entre le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren
- 4b. unanimement d'approuver la **convention « Conseiller Pacte Nature »** conclue le 3 janvier 2022 entre le Syndicat Intercommunal « SICONA » et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren.
5. unanimement d'approuver la **convention relative à l'accord d'approvisionnement en produits des différents débits de boissons** appartenant à la commune de Schieren conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la société Munhowen S.A. (une société du groupe de la Brasserie Nationale) en date du 29 octobre 2021 pour une durée de 8 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour un investissement global de **107.800,00 € de la part de la société Munhowen S.A.**
6. unanimement de nommer **Monsieur Camille Pletschette**, échevin, aux fonctions de **délégué aux transports publics** de la commune de Schieren.
7. unanimement de se prononcer pour la **variante 1** avec un **apport en capital unique de 20.200,00 €** pour l'exercice 2022 en faveur du Syndicat Intercommunal « **DEA** ».
8. unanimement de **modifier le règlement de circulation communal** du 21 mars 2016 par la disposition suivante : « Arrêts et stationnement interdit sur le chemin d'accès vers le bâtiment 37, de la **Rue de la Gare** jusqu'à l'accès au bâtiment 37, des deux côtés ».
9. unanimement d'approuver un contrat de concession au cimetière de Schieren.
10. unanimement d'approuver divers titres de recette de l'exercice 2021 établi par le collège des bourgmestre et échevins.

**Remarque générale :**

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 12 janvier 2022.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 13 janvier 2022

Le collège des bourgmestre et échevins